

2008/148 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIAPL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGIONAL  
D'INFORMATION JEUNESSE (CRIJ) (DIRECTION DES  
ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'article 6 des statuts de cette association prévoit la composition de  
son Conseil d'Administration au sein duquel la Ville de Lyon dispose d'un siège :  
Je vous propose la candidature de Najat VALLAUD-BELKACEM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

Est désignée pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil  
d'Administration de l'Association « Centre Régional d'Information  
Jeunesse »(CRIJ):

- Najat VALLAUD-BELKACEM

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB